

Metz le 15 décembre 2015

## **Mouvement complémentaire B et C du 1er mars 2016**

Les CAPL d'affectation au 1er mars 2016 des agents C et B se sont tenues respectivement les lundi 14 et mardi 15 décembre 2015.

En début de séance, les chiffres de la direction laissaient apparaître un déficit de -32,1 B sur 562 postes et de -20,8 C sur 410 postes. Ce sont donc plus de 6% de chaises qui restent vides.

Face à la pénurie, la direction locale s'est calquée sur la politique d'emplois de la DG. Les affectations se feront essentiellement sur des postes vacants. La compensation de temps partiel restera marginale.

Cette politique a pour conséquence de réduire les possibilités de mutation en local. Cela s'aggravera encore avec les suppressions des 59 emplois au 1er janvier 2016.

La devise de la DGFIP : moins nombreux, donc « turn-over » impossible !

Pour Solidaires Finances Publiques, le droit à mutation ne doit pas être entravé par la politique de recrutement de la DG.

Solidaires Finances Publiques exige:

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
  - un recrutement permettant à minima de combler les postes vacants,
  - le retrait des propositions de la Direction générale en matière de règles de gestion présentées lors du groupe de travail du 21 septembre dernier,
  - une orientation claire en matière de conditions de travail passant par le respect scrupuleux des prérogatives des comités techniques et des CHSCT, qui doivent être saisis pour tout projet de restructuration,
  - une véritable transparence, au plan national et local, sur les restructurations actées,
  - la revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie A, B et C.
- Au final, moins les agents seront nombreux, moins ils pourront prétendre à une mobilité choisie. Si la direction générale imagine que c'est en restreignant les droits à mutations qu'elle va régler les problèmes de fonctionnement des services, elles se fourvoie lourdement.

**Info : La campagne de mutation nationale 2016 se déroulera du 18/12/2015 (date de parution de l'instruction sur Ulysse) au 22/01/2016.**

**Pour toute question, vous pouvez nous contacter à partir du 4 janvier.**

Tél local syndical: 03 87 55 89 00 ou 89 60

Les élus aux CAPL C et B